

Publié le 21/12/2023

Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 décembre 2023

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à CHOUTEAU Edith
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
PICARD Corinne	à PENEAU Sylvie
PUSHPARAJ Emilie	à LIOTON Valérie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LECACHEUR Julien, RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 13 décembre 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 20 décembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1912-14 | Demande de subvention au titre des DETR 2024 – Amélioration de la performance énergétique – Centre Culturel Vincent Malandrin / salle Emstal et médiathèque Antoine de Saint Exupéry

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2334-33 à L2334-36, relatifs à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu la circulaire préfectorale en date du 24 novembre 2023 relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2024,

Considérant que des travaux visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments sont programmés au titre de l'exercice 2024 dans les bâtiments salle Emstal / centre Culturel Vincent Malandrin (CCVM) et médiathèque Antoine de Saint Exupéry,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2024,

Considérant l'avis du comité consultatif de l'Aménagement et de la Transition Écologique du 7 décembre 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte l'opération « travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments salle Emstal / centre culturel Vincent Malandrin et médiathèque Antoine de Saint Exupéry » et son plan de financement prévisionnel ci-dessous :**

Travaux d'amélioration de performance énergétique	440 250 € HT
Maîtrise d'œuvre	35 068 € HT
Total opération estimatif	475 318 € HT

- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2024 au taux maximal autorisé de 35 % pour l'opération susdite,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

